

CASA envisage de contester la charge d'impôt sur Emporiki

Crédit Agricole pourrait contester devant les tribunaux le supplément d'impôt de 838 millions d'euros que le groupe bancaire a dû acquitter en 2012 sur la cession de sa filiale grecque Emporiki, écrit le quotidien *Le Monde*. Le groupe pourrait ainsi former un recours devant la juridiction compétente contre l'administration fiscale française.